



# CP332 (secteur de l'aide sociale et des soins de santé) - montant de la prime de fin d'année 2020

E.R. : Eric Dubois – Boulevard Baudouin 8, 1000 Bruxelles

13/11/20

## Quel est le montant de la Prime de fin d'année 2020 ?

Champ d'application	Services concernés	Variable en % de la rémunération annuelle brute	Montant fixe 2020
Communauté française	Milieus d'accueil d'enfants	2,50%	389,7348€
	Services de promotion de santé à l'école	2,50%	389,6578€
Région de Bruxelles-Capitales (COCOF)	Etablissements et services de santé	2,50%	943,6783€
Région wallonne	Services de santé mentale secteur privé, Centres de services sociale, Associations spécialisées en assuétudes, Services d'insertion sociale	-	475,09 €
	Centres de coordination de soins et services à domicile	2,50%	832,57 €
	Centres de télé-accueil	2,50%	864,82 €
	Centres de planning et de consultation familiale et conjugale	2,50%	864,83 €
	Services de médiation de dettes, les centres et Services de promotion de la santé et les autres services d'aide sociale et de la santé		367,79 €
	SOS Enfants	2,50%	389,74 €
	Fédération Wallonie-Bruxelles	Services d'aide aux justiciables, Espaces rencontres (anciens COCOF)	2,50%
	Services d'aide aux justiciables, Espaces rencontres (anciens RW)	-	107,3000 €